



14ème législature

Question N° : 1488	De M. Philippe Le Ray (Les Républicains - Morbihan)	Question orale sans débat
Ministère interrogé > Transports, mer et pêche		Ministère attributaire > Transports, mer et pêche
Rubrique > aquaculture et pêche professionnelle	Tête d'analyse > ostréiculture	Analyse > soutien.
Question publiée au JO le : 07/06/2016		

Texte de la question

M. Philippe Le Ray alerte M. le secrétaire d'État, auprès de la ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat, chargé des transports, de la mer et de la pêche sur les difficultés rencontrées par les ostréiculteurs depuis plusieurs mois liées à la présence d'un norovirus. Près de 80 entreprises travaillant sur la rivière de Crac'h et la ria d'Étel ont subi des fermetures administratives en provenance des différentes zones touchées. Les services préfectoraux ont interdit toute commercialisation des huîtres et des coquillages. Cette situation n'est pas sans conséquence pour la trésorerie des professionnels. Les pouvoirs publics doivent absolument soutenir cette filière et apporter des aides, soit sous forme d'exonération partielle ou totale de la redevance d'occupation du domaine public maritime, soit sous forme de trésorerie *via* le FEAMP ou le FNGRA. Aussi, il lui demande les intentions du Gouvernement sur ce sujet et comment il compte soutenir la filière ostréicole.